

# Guide de recommandations Pressing

## COVID – 19

Hygiène et techniques de nettoyage et de lavage,  
pour la poursuite de l'activité  
en situation de pandémie de COVID-19.

### Préambule :

La crise sanitaire à laquelle le monde est confronté implique une adaptation de nos méthodes de travail et de l'organisation de nos exploitations. C'est en ce sens que le présent guide a été élaboré, afin de permettre la réouverture de nos exploitations et la poursuite en toute sécurité de leur activité, post-confinement.

#### Les mesures qu'il recommande poursuivent 3 objectifs principaux :

- Préserver la santé des exploitants et de leurs employés ;
- Préserver la santé de notre clientèle ;
- Assurer le service de nettoyage des articles textiles confiés par nos clients dans des conditions d'hygiène adéquates.

Les recommandations générales qui figurent dans ce guide se fondent sur la maîtrise du fonctionnement pratique des exploitations, sur des règles d'hygiène de base et **sur des principes d'hygiène qui découlent des connaissances actuelles de la communauté scientifique concernant le virus SARS-COV2 (responsable de la pandémie de COVID-19) et son comportement.**

Il est probable que ces connaissances évoluent dans un futur plus ou moins proche. Ce guide fera l'objet de mises à jour en conséquence, autant de fois que nécessaire. Soyez vigilants à bien suivre son actualisation.

Ce document **présenté en 13 fiches (1 fiche par thème) et 2 annexes**, énonce les recommandations que la FFPB, avec ses co-auteurs, estime être les plus pertinentes. Il reviendra à chaque exploitant de les adapter, si nécessaire, à la configuration de son installation ou de les compléter.

Elles correspondent à un changement d'habitudes, impliquent de nouveaux réflexes, certes sous la contrainte d'un virus ennemi. Mais pour certaines, elles ouvrent des voies de progrès, de qualité, de sécurité et de confiance accrues. Il convient de les appréhender de façon positive, comme un encouragement pour l'avenir.

*Guide réalisé par la FFPB, en collaboration étroite avec le CTTN et de nombreux partenaires (liste page iii).*

## TABLEAU DE GESTION DES VERSIONS DU PRESENT GUIDE :

L'employeur doit veiller à « l'adaptation constante » des actions de prévention "pour tenir compte des changements de circonstances". Cela suppose d'organiser une veille sur l'actualité du Covid-19, de suivre de près l'évolution de la situation et les messages délivrés par les autorités.

La FFPB et le CTTN actualiseront régulièrement ce guide pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des circonstances. Le tableau ci-dessous, récapitulera l'actualisation des versions diffusées.

**Tableau de gestion des versions du présent guide**

N° de version	Date	Fiche ou partie mise à jour	Objet de la mise à jour
Version 0	29.04.2020	Création du guide, version initiale	Néant
Version 1	11.05.2020	Fiche 2  Fiche 4  Fiche 11 Fiche 13  Annexe 1	Compléments sur le local de pause, les intervenants extérieurs et les EPI  Introduction du ratio de 4m <sup>2</sup> /personne Complément pour le service de repassage seul  Adaptation des consignes / Machines à pulvérisation Précision sur la priorité à donner aux mesures de protection collectives Ajout annexe 1-0 : socle du déconfinement (extrait du PND pour les entreprises)
Version 2	15.06.2020	Introduction d'un « avant-propos » (iii)  Fiches n° 8, 10 et 11	Néant  Orientation des exploitants vers des recommandations spécifiques complémentaires susceptibles d'être fournies éventuellement par les distributeurs et fabricants.
Version 3	10.09.2020	Fiches n°1,2,4 et 13	Introduction de l'obligation de port de masque par les salariés, ajout d'une annexe spécifique (annexe 2). Modification de l'annexe 1-0.  L'annexe 2 a été transférée en page ii.
Version 4	27.11.2020	Page de garde  Fiches n° 1,2,4, 12, 13  Annexe 1 et 2	Adaptation des consignes au regard du protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise mis à jour le 13 novembre 2020 et du protocole sanitaire renforcé pour les commerces du 26 novembre 2020
Version 5	08.06.2021	Page de garde  Fiches n° 1,2,3, 4, 13  Annexe 1 et 2	Adaptation des consignes au regard du protocole national pour assurer la sécurité des salariés en entreprise mis à jour le 18 mai 2021 et du protocole sanitaire renforcé pour les commerces du 12 mai 2021



## Guide de recommandations Pressing

Hygiène et techniques de nettoyage et de lavage, pour la poursuite de l'activité en situation de pandémie de COVID-19.

### Participants à l'élaboration du Guide.

#### FFPB – Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries :

Olivier RISSE, Président et exploitant  
 Pierre LETOURNEUR, vice-Président (Président du CTTN)  
 Michèle DUVAL, Secrétaire générale

#### CTTN – Institut de Recherche Entretien et Nettoyage (CTI) :

Laurent SARRON, Chargé de mission  
 Frédéric PAGEREY, Directeur général  
 Stéphanie SOUQUET, Assistante de direction

#### Collège des professionnels et de leurs représentants :

Christine BALMONT, Présidente de l'Association Française des Laveries et exploitante  
 Jean Paul BESSON, Président du CET Auvergne Rhône Alpes, Membre du Bureau de la FFPB  
 Julio CONGIL, Directeur technique de 5àSec France  
 Sylvain DIZERENS, Président de KUNZ TM  
 Alain LARRAT, Président du CFET Occitanie, Membre du Bureau de la FFPB et exploitant  
 Carole LEVY, Présidente du CFET Ile de France et exploitante  
 Nathalie LUCET, Présidente du STBP Alpes-Maritimes et exploitante  
 Catherine STRAUMANN, Directrice des opérations, KUNZ TM  
 Franck TAIEB, Membre du Bureau de la FFPB et exploitant

#### Collège des fournisseurs :

Jean-Pierre BOULY, Gaches chimie  
 Max DA SILVA MATOS, Seitz France  
 Pauline DEBAISIEUX, Cole & Wilson  
 Marc DUPIED, Kreussler France  
 Marie-Claire TARQUIN, Seitz France  
 Nathalie VANBELLE, Adelya

La FFPB tient à remercier l'ensemble des participants pour leur temps et leur implication.

#### Liens et coordonnées utiles (*Organisations Professionnelles*) :

[www.ffpb.fr](http://www.ffpb.fr) (*Fédération nationale*)  
[www.cfet.fr](http://www.cfet.fr)  
[www.cet-aura.com](http://www.cet-aura.com)  
 STBP 06 (*téléphone secrétariat : 04 93 07 38 60*)  
 CFET Occitanie (*téléphone secrétariat : 05 61 21 37 43*)  
[www.aflfrance.fr](http://www.aflfrance.fr)  
[www.cttn-iren.fr](http://www.cttn-iren.fr) (*Centre technique industriel de la profession*)

*NB : le site internet de la FFPB regroupe les coordonnées de l'ensemble des organisations régionales de l'entretien professionnel des textiles.*



## **Avant-propos :**

Le présent guide est de portée générale. Il s'agit d'un guide professionnel qui n'a pas de valeur réglementaire.

Les réflexions qui ont conduit à ce document ont été initiées en pleine période de confinement par la FFPB (Fédération Française des Pressings et Blanchisseries) pour répondre au mieux à l'afflux de questions des professionnels désireux d'assurer à leurs salariés et à leurs clients, le meilleur niveau de sécurité possible vis-à-vis du risque de COVID-19.

Les interrogations des exploitants étaient légitimes, alors qu'ils se trouvaient comme beaucoup, complètement démunis.

Le groupe de travail qui a œuvré à l'élaboration de ce guide, constitué par la FFPB, rassemblait des représentants de l'ensemble du secteur de l'entretien professionnel : le CTTN, des représentants des fournisseurs de matériels et de produits lessiviels et de solvants, et des professionnels dont l'expérience est reconnue. Il s'est aussi appuyé sur des avis de médecins microbiologistes et sur des avis officiels.

Les recommandations qu'il comporte s'adressent aux exploitants de pressing, en considérant le fonctionnement général d'une exploitation où l'on pratique l'entretien professionnel de vêtements et articles textiles.

Les auteurs ont été amenés à envisager plusieurs cas de figure génériques en matière de procédés d'entretien, mais ont aussi considéré qu'il n'était pas envisageable de prendre en compte ni les spécificités des produits lessiviels, ni des additifs éventuels, ni des solvants, ni celles des matériels présents au sein des exploitations, ou offerts sur le marché.

Par conséquent, les exploitants qui se référeront au présent guide ont la possibilité d'adapter les mesures qu'il énonce, en fonction de leurs possibilités ou en fonction des caractéristiques des procédés qu'ils mettent en œuvre ou des caractéristiques propres à leurs exploitations.

Pour ce faire, les exploitants peuvent notamment s'adresser à leurs fournisseurs, distributeurs ou aux fabricants. De la même façon, ces derniers ont la possibilité, s'ils les jugent adaptées et pertinentes, de fournir à leurs clients, en fonction des produits ou matériels qu'ils utilisent, des recommandations spécifiques en complément de celles qui figurent dans le présent guide et ce, dans le but d'optimiser le fonctionnement des exploitations en situation de crise sanitaire COVID-19, engendrée par le virus SARS-COV2.



## SOMMAIRE :

Préambule

Tableau de gestion des versions du présent guide

Liste des participants, liens et coordonnées utiles

Avant-propos

**FICHE N°1 :** Organisation, mise en place du process

**FICHE N°2 :** Formation et sensibilisation du personnel

**FICHE N°3 :** Atmosphère de travail

**FICHE N°4/1 : (Applicable jusqu'au 9 au 29 juin 2021 inclus) :** Accueil de la clientèle

**FICHE N°4/2 : (Applicable à partir du 30 juin 2021) :** Accueil de la clientèle

**FICHE N°5 :** Tri du linge, prétraitements

**FICHE N°6 :** Lavage et séchage du linge en machines de type ménager

**FICHE N°7 :** Lavage et séchage du linge en machines professionnelles

**FICHE N°8 :** Nettoyage à l'eau

**FICHE N°9 :** Nettoyage à sec en plein bain – Machines avec distillateur

**FICHE N°10 :** Nettoyage à sec en plein bain – Machines sans distillateur

**FICHE N°11 :** Nettoyage à sec – Procédés de nettoyage à pulvérisation de solvant

**FICHE N°12 :** Contrôle / Finition / Emballage / Classement des articles

**FICHE N°13 :** Aide à la mise à jour du DUER et plan d'action\*

### **Annexe 1 : Méthodes, consignes, plans de nettoyage et de désinfection :**

- 1-0 Socle de règles en vigueur
- 1-1 Lavage des mains : eau + savon
- 1-2 Lavage des mains : antiseptie rapide (gel hydro alcoolique)
- 1-3 Plan de nettoyage et de désinfection des sols
- 1-4 Plan de nettoyage et de désinfection des surfaces : ensemble du magasin
- 1-5 Plan de nettoyage et désinfection des vestiaires et éléments quotidien du personnel : lieu de pause, sanitaires
- 1-6 Affichage des consignes pour le déchargement des machines

### **Annexe 2 : Port du masque (Salarié.e.s)**

\*DUER : Document unique d'évaluation des risques

# FICHE N° 1

## Organisation, mise en place du process

### **ZONAGE, PREPARATION DES LOCAUX :**

Effectuer un **nettoyage général des locaux** avant réouverture, et ensuite de façon régulière (cf. annexes 1-3 à 1-5) éventuellement à des fréquences adaptées selon les zones.

**Délimiter clairement les zones « propre » et « sale »** par un affichage et des bandes au sol :

- dans l'atelier,
- dans l'espace d'accueil de la clientèle

**Dans l'espace client**, indiquer :

- l'obligation de porter un masque de protection a minima de type grand public de catégorie 1 ou chirurgical (cf. annexe 2) pour toutes personnes âgées de plus de 11 ans (recommandé dès 6 ans).
- le nombre maximal de clients ou unités sociales<sup>(1)</sup> autorisés
- la distance au sol à respecter entre les clients ou unités sociales ( 2 m )
- l'obligation de respecter le dispositif de séparation prévu entre l'opérateur et le client
- la différenciation des zones dépôt et réception

La configuration des locaux et le matériel utilisé engendrent des zones « mixtes ».

Une zone dite « mixte » est une zone pour laquelle il n'est pas possible techniquement de séparer les flux d'entrée et de sortie du linge, (ex : zone où se trouvent les machines). Ces zones peuvent être également délimitées, mais pas nécessairement.

**Les zones « mixtes » sont les plus sensibles de l'installation et appellent la plus grande vigilance. Procéder régulièrement à leur nettoyage chaque jour (Annexe 1 §1.3 et 1.4)**

**Mettre à disposition à proximité de chaque poste de travail (ex : vestiaires, zone client et lieux de pause) : gel hydroalcoolique, lingettes, essuie tout, poubelle.**

**Avoir du « petit matériel » (agrafeuse, déboulocheur, rouleau de scotch, ...) en nombre suffisant.**

### **LISTE DU MATERIEL ET ZONE D'AFFECTATION A PRIVILEGIER :**

ZONE PROPRE	ZONE MIXTE	ZONE SALE
Housseuse/Emballeuse	Laveuse et séchoir professionnels	Cabine de prébrossage
Penderie de reconstitution	Lave-linge et séchoir de type ménager	Table à détacher
Convoyeur/Penderie / Etagère	Machine de nettoyage à sec	Stockage articles sales
Matériel de repassage	Matériel de caisse et comptoir	Stockage fournitures

**Nettoyer régulièrement le matériel** au moyen de lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes, ou à l'aide de chiffonnettes jetables et d'éthanol ou d'eau de javel (diluée ou en spray) (cf. annexe 1-4).

**Disposer de chariots, corbeilles à linge, chevalets en nombre suffisant. Les identifier clairement** (ex : linge sale : **couleur rouge** ; linge en transfert : **couleur orange** ; linge propre : **couleur verte**). **Les chariots ou corbeilles doivent être légèrement surdimensionnés** pour éviter les débordements du linge, et les risques de contact avec le sol ou d'autres surfaces.

<sup>(1)</sup>Personnes d'une même famille ou accompagnant pour personnes âgées ou handicapées. Limiter, dans la mesure du possible ces unités à 2 adultes.

## FICHE N° 2

### Formation et sensibilisation du personnel

#### DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) est à actualiser régulièrement au regard de l'évolution des consignes sanitaires (voir FICHE N°13)

#### RISQUES SANITAIRES

Un référent COVID-19 doit être nommé dans chaque magasin

#### SENSIBILISATION ET FORMATION DU PERSONNEL

- **FORMER L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :**
  - à l'obligation de porter un masque grand public de catégorie 1 ou chirurgical (hors éventuelles dérogation spécifique précisées dans le DUER\* (voir cas de dérogation possible en annexe 2)
  - à l'utilisation du matériel de protection,
  - aux gestes barrières,
  - au zonage du magasin et à ses conséquences en terme de flux et de protection
- **METTRE A SA DISPOSITION les EPI nécessaires à sa fonction**, Ex : masques à cartouche (type A1 ou A2), masques lavables réutilisables pour les opérations courantes, lunettes ou visière, gants, tabliers
- **LE SENSIBILISER** à la nécessité de se laver les mains le plus souvent possible
- **AFFICHER DANS CHACUNE DES ZONES** les consignes à appliquer
- **MINIMISER LE PRET DE MATERIEL (à désinfecter entre chaque utilisateur)**
- **ETABLIR UN PLANNING D'ENTRETIEN DU LOCAL**
- **Les pauses ne sont en aucun cas commune. La zone de pause est désinfectée après chaque utilisation.**
- **L'utilisation du matériel commun (réfrigérateur/ micro-ondes / vaisselle / bouteilles) est à éviter. Si aucune solution alternative n'est possible (ex : aménagement horaires, livraison minute repas, etc.), une désinfection rigoureuse doit être systématiquement faite après chaque utilisation.**

#### TENUES DE TRAVAIL :

- Pantalon,
- Chaussures fermées,
- Haut à boutonnrière ou boutons-pressions, à manches longues, ou gants à manchettes (en l'absence de ces équipements se laver très régulièrement les avant-bras),
- Col « haut »,
- Les cheveux longs doivent être attachés ou recouverts d'une casquette en toile (à laver quotidiennement)
- La barbe doit être très courte ou protégée par un masque

**Le port de bijoux notamment aux mains est à proscrire.**

## FICHE N° 2 (suite)

### Formation et sensibilisation du personnel

#### HYGIENE SPECIFIQUE

**Le personnel doit se laver et se sécher les mains** (essuie-main jetable) ou **les passer à la solution hydroalcoolique avant toute opération de manipulation du linge propre** (cf. annexes 1-1 et 1-2).

#### INTERVENANTS EXTERIEURS

Le port du masque est obligatoire. Aucune dérogation n'est possible

Déterminer avec les livreurs habituels (blanchisserie, fournitures, clients B to B) une organisation qui permette d'éviter tout contact physique, minimise les trajets à l'intérieur du magasin et les cantonne en dehors de la zone propre. Les techniciens de maintenance devront utiliser leur propre kit de protection individuelle, et un nettoyage sera effectué à la fin de leur intervention sur la zone et les matériels concernés.

Demander aux différents prestataires une communication écrite sur les mesures qu'ils ont mises en place pour maîtriser les risques liés à cette pandémie.

#### Masques

Les masques sont de catégorie 1 ou chirurgicaux.

Lorsque les masques sont à usage unique, leur approvisionnement constant et leur évacuation doivent être organisés. Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet, avant élimination dans la filière des ordures ménagères. Lorsqu'ils sont réutilisables, leur entretien, notamment leur nettoyage selon les procédures adaptées, doit être organisé.

*Se reporter aussi au « Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 », -actualisé par le Ministère du Travail le 18 mai 2021.*

## FICHE N° 3

### Atmosphère de travail

#### **ATMOSPHERE DE TRAVAIL :**

Le taux d'humidité ambiante est généralement élevé, des particules textiles et des poussières sont en suspension dans l'air.

#### **SYSTEME D'EXTRACTION D'AIR :**

**Assurer un renouvellement d'air suffisant** (réglage du débit de ventilation à valeur nominale, ouverture des portes et fenêtres au moins 5 min/heure dans la mesure du possible).

**Laisser la ventilation de l'établissement en fonctionnement permanent durant la nuit** (à vitesse réduite afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage) mais en **assurant ainsi un assainissement du local.**

**Changer ou nettoyer régulièrement le filtre à poussières** (préconisations fabricants) et stocker l'ancien dans un emballage fermé avant destruction.

#### **CLIMATISATION :**

**Entretien régulièrement le système (dépoussiérage en portant les EPI adéquats).**

**Changer ou nettoyer régulièrement les filtres** (selon les préconisations des fabricants).

**FICHE N° 4/1** Du 9 au 29 juin 2021 inclus**Accueil de la clientèle**

Calculer la capacité d'accueil de votre espace client (prévoir au minimum 4 m<sup>2</sup><sup>(1)</sup> par client ou unité sociale<sup>(2)</sup>).

En lien avec les autorités municipales prévoir à l'extérieur du magasin un marquage au sol pour indiquer la zone d'attente et faciliter la distanciation physique.

Si cela est possible au regard de la configuration du magasin (ex : 2 portes d'accès) prévoir un sens unique de circulation.

Afficher à l'entrée du magasin et visible depuis l'extérieur :

La capacité maximale d'accueil (basée sur une jauge de 4 m<sup>2</sup> par personne ou unité sociale)

Les consignes sanitaires :

- Nettoyage des mains obligatoire (mise à disposition de SHA à l'entrée du magasin)
- Distanciation physique de 2 m entre 2 personnes ou unités sociales
- Port du masque de catégorie 1 ou chirurgical obligatoire dès 11 ans et conseillé dès 6 ans

Les horaires d'ouverture et de fermeture

Les heures d'affluence et les éventuels créneaux réservés aux personnes vulnérables

Les modalités de dépose et de retrait des articles

Les éventuelles modalités de précommande et de click and collect

Le mode de paiement privilégié à savoir carte bancaire

Inviter les clients à télécharger l'application Tous AntiCovid et à l'activer dans le magasin

Apposer dans la zone d'attente, un affichage donnant aux clients vos consignes de prise en charge du linge, par exemple :

- Merci de nous préciser **le nombre et la nature des articles** que vous nous confiez.
- Merci de nous signaler les **éventuelles particularités** (taches, accrocs, ...).
- Pour **notre sécurité**, l'examen de vos articles sera fait après votre passage par la réceptionniste. Nous vous contacterons si nous remarquons des particularités (merci de nous fournir votre numéro de téléphone).
- Merci d'**ensacher vous-même vos articles volumineux** (couette, ameublement, ...) avec le sac que nous vous confions.
- ...

Le client doit **visualiser dès son entrée dans le magasin**, les espaces réservés au **dépôt du linge sale** et à la **reprise des articles propres**.

**Installer sur le comptoir une séparation physique entre les 2 zones** avec par exemple une plaque de plexiglass transversale maintenue par un support adapté.

Si l'**espace est insuffisant**, prévoir **une zone de dépôt réservée**, dans l'espace d'accueil, mais à l'écart du comptoir.

Lorsqu'un client vient **déposer et reprendre** du linge il devra :

- **Déposer** le linge sale
- **Accéder à la zone propre** en respectant **une distance de 40 cm avec le comptoir**
- **Utiliser du gel hydro alcoolique** avant de récupérer ses **articles propres**.

## FICHE N° 4/1 (suite) Du 9 au 29 juin 2021 inclus

### Accueil de la clientèle

L'opérateur doit **procéder plusieurs fois par jour à un nettoyage de la banque, du matériel de caisse, du terminal de paiement et à un lavage et un séchage des mains** (cf. annexes 1-1 à 1-4).

**IMPORTANT** : Un pressing n'a pas vocation à traiter du linge notoirement contaminé par le virus (CoVid-19).

**En cas de contamination avérée, l'exploitant peut refuser ce type de linge** au regard de ses capacités de traitement et de la maîtrise de son process, **et conseiller au client de conserver ce linge dans un sac hermétiquement clos pendant au minimum 5 jours.**

**S'il choisit de le prendre en charge, il devra mettre en place un protocole de traitement.** Par exemple : Réception du linge en sac clos, stockage au minimum 5 jours avant mise en machine, traitement par lot unique.

**Ce protocole est à appliquer de façon très stricte.**

Le linge confié pour le service « **repassage seul** » doit être laissé à reposer pendant 3 jours dans un sac étanche et dans une panier dédiée, avant toute manipulation.

*(1) : dans le cadre du protocole renforcé pour les commerces (12 mai 2021), la jauge (4 m<sup>2</sup> par client ou unité sociale) s'apprécie sans déduire de l'espace d'accueil, les surfaces occupées par des éléments qui reposent au sol tels que des présentoirs, rayonnages ou meubles.*

*(2) : personnes d'une même famille ou accompagnant pour personnes âgées ou handicapées. Limiter, dans la mesure du possible ces unités à 2 adultes.*

## FICHE N° 5

### Tri du linge, prétraitements

#### PROCESS

**Afficher clairement les instructions ci-dessous dans la zone concernée, à destination des opérateurs.**

- **L'examen, le marquage et le tri du linge se situent en zone sale**, en étant les plus proches possibles du matériel de prétraitement.
- **Le linge est à manipuler délicatement, ne pas le secouer, ne pas le plaquer contre soi.**
- **Eviter les contacts entre le linge et sa propre tenue vestimentaire.**
- **Limiter au maximum l'utilisation de la vapeur lors du détachage.**
- **Toujours travailler sous la hotte de la cabine de pré brossage. Eviter la pulvérisation.**
- **Suite au pré-traitement, déposer le linge dans la corbeille ou le chariot correspondant au mode de nettoyage sélectionné.**
- **Les articles déjà traités qui ont besoin d'être repris en post détachage devront être considérés comme du linge sale et retraiter en machine.**
- **L'opérateur doit utiliser tout l'équipement de protection individuel adéquat (lunettes ou visière, masque, gants, tablier).**
- **Cet équipement individuel devra rester en permanence sur la zone de travail.**
- **Lorsqu'il quitte cette zone, il devra déposer cet équipement dans un espace prévu à cet effet.**

#### MATERIELS :

**La cabine de pré brossage et les matériels de pré traitement sont situés en zone sale.**

**Changer, lors de la mise en place du process et ensuite selon les préconisations du fabricant, les filtres à charbons actifs présents sur certains types de cabines de pré brossage.**

**Les autres types de cabines (ou les tables à détacher) sont munies d'une extraction raccordée sur l'extérieur.**

**Pour les tables à détacher, aménager un paravent englobant la table sur 3 côtés pour éviter toutes projections.**

**Travailler toujours avec un système d'extraction dont le flux d'air est dirigé à l'opposé de l'emplacement de l'opérateur.**

**Travailler préférentiellement à la spatule et utiliser modérément la vapeur et l'air comprimé.**

**Nettoyer régulièrement les parois de protection et les grilles d'extraction au minimum une fois/jour.**

**Vider régulièrement le bidon de récupération des eaux usées dans un bidon étanche situé en zone sale.**

## FICHE N° 6

### Lavage et séchage du linge en machines de type ménager

**A utiliser avec parcimonie, privilégier le matériel professionnel.**

#### CYCLES DE LAVAGE :

**Proscrire tous les programmes courts.**

Charger au maximum à **la moitié de la capacité nominale** des machines.

Pour le lavage, utilisez dès que cela est possible, **des cycles à une température de 60°C ou plus**, avec une **lessive classique ou désinfectante**.

#### OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT :

**Délimiter ou identifier sur les machines (laveuse et séchoir), les zones de contact avec celles-ci** (exemple : pastille de couleur) afin d'opérer de façon pertinente les **opérations de nettoyage du matériel**, là où elles sont nécessaires, mais **après chaque chargement (et en tous cas, avant chaque déchargement : linge propre)**.

**Le linge ne doit pas tomber au sol** lors de la mise en machine. S'il tombe accidentellement au sol, **nettoyer la zone avec des moyens appropriés**.

**Décharger** le linge lavé, puis le **transférer avec précaution en utilisant** la corbeille ou le chariot de transfert, dans le séchoir (Chargement/déchargement : cf. annexe 1-6).

#### CYCLES DE SECHAGE :

**Réaliser un cycle de séchage complet. Eviter le séchage à l'air libre et le séchage partiel.**

#### MAINTENANCE :

**Lancer un cycle de lavage à vide et à froid au minimum 1 fois/jour**, sans essorage, avec de l'eau de javel (dosage à définir avec le distributeur).

**Lancer un cycle de séchage à vide à température élevée, au minimum 1 fois/jour**, pour assainir le tambour.

En l'absence de données constructeur, **nettoyer le filtre à air du séchoir au minimum deux fois par jour**.

## FICHE N° 7

### Lavage et séchage du linge en machines professionnelles

#### CYCLES DE LAVAGE

Utiliser dès que possible un cycle de lavage à 60°C, d'une durée de 30 minutes minimum, avec une lessive classique (préconisation HCSP - 24 avril 2020).

Si la température doit être inférieure à 60°C au regard des articles à traiter, utiliser un produit à effet virucide en complément de la lessive. (A sélectionner avec votre distributeur. Produit conforme à la norme EN 14476).

Dès que le lavage est terminé, transférer le linge dans le séchoir

#### OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

Délimiter ou identifier sur les machines (laveuse et séchoir), les zones de contact avec celles-ci (exemple : pastille de couleur) afin d'opérer de façon pertinente les opérations de nettoyage du matériel, là où elles sont nécessaires, mais après chaque chargement (et en tous cas, avant chaque déchargement : linge propre).

Le linge ne doit pas tomber au sol lors de la mise en machine. S'il tombe accidentellement au sol, nettoyer la zone avec des moyens appropriés.

Décharger le linge lavé, puis le transférer avec précaution en utilisant la corbeille ou le chariot de transfert, dans le séchoir (Chargement/déchargement : cf. annexe 1-6).

#### CYCLES DE SECHAGE

Réaliser un cycle de séchage complet avec le programme approprié.

#### MAINTENANCE

Lancer un cycle de lavage à vide et à froid au minimum 1 fois/jour, sans essorage, avec de l'eau de javel (dosage à définir avec le distributeur).

Lancer un cycle de séchage à vide à température élevée, au minimum 1 fois/jour, pour assainir le tambour.

En l'absence de données constructeur, nettoyer le filtre à air du séchoir au minimum 2 fois par jour.

## FICHE N° 8

### Nettoyage à l'eau

#### CYCLES DE NETTOYAGE

Lancer le cycle de nettoyage le plus approprié.

Utiliser la plus haute température possible au regard de la nature des articles textiles.

Utiliser, si la nature des fibres le permet, un produit virucide en complément, conforme à la norme EN 14476 à sélectionner avec votre distributeur.

#### OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

Délimiter ou identifier sur les machines (laveuse et séchoir), les zones de contact avec celles-ci (exemple : pastille de couleur) afin d'opérer de façon pertinente les opérations de nettoyage du matériel, là où elles sont nécessaires, mais après chaque chargement (et en tous cas, avant chaque déchargement : linge propre).

Le linge ne doit pas tomber au sol lors de la mise en machine. S'il tombe accidentellement au sol, nettoyer la zone avec des moyens appropriés.

Décharger le linge lavé, puis le transférer avec précaution en utilisant la corbeille ou le chariot de transfert, dans le séchoir (Chargement/déchargement : cf. annexe 1-6).

#### CYCLES DE SECHAGE

Le séchage est opéré selon la nature des articles :

- Le séchage à l'air libre à effectuer le moins possible, et doit être réalisé en zone propre.
- Privilégier un séchage en tambour même à basse température.

#### MAINTENANCE

Lancer un cycle de lavage à vide et à froid au minimum 1 fois/jour, sans essorage avec de l'eau de javel (dosage à définir avec le distributeur).

Lancer un cycle de séchage à vide à température élevée, au minimum 1 fois/jour, pour assainir le tambour.

En l'absence de données constructeur, nettoyer le filtre à air du séchoir au minimum 2 fois par jour.

➤ *Des recommandations spécifiques complémentaires, peuvent éventuellement être fournies par les fabricants ou distributeurs compétents dans le domaine du nettoyage à l'eau, s'ils les jugent adaptées et pertinentes : produits, programmes, ....*

## FICHE N° 9

### Nettoyage à sec en plein bain - Machine avec distillateur.

#### CYCLES DE NETTOYAGE

Utiliser **un cycle 2 bains avec distillation continue** ou se rapprocher du fournisseur pour la **détermination d'un programme approprié (un bain) avec distillation**.

Utiliser **uniquement la filtration sur filtre rotatif**. By-passer les filtres à cartouche.

**S'assurer** que la **phase de séchage se déroule correctement** et qu'aucun défaut n'est détecté.

#### OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

**Délimiter ou identifier sur les machines (laveuse et séchoir), les zones de contact avec celles-ci** (exemple : pastille de couleur) afin d'opérer de façon pertinente les **opérations de nettoyage du matériel**, là où elles sont nécessaires, mais **après chaque chargement (et en tous cas, avant chaque déchargement : linge propre)**.

**Le linge ne doit pas tomber au sol** lors de la mise en machine. S'il tombe accidentellement au sol, **nettoyer la zone avec des moyens appropriés**.

**Décharger** le linge nettoyé, puis le **transférer avec précaution** en utilisant le matériel de transfert dédié, **aux postes de finition** (Chargement/déchargement : cf. annexe 1-6).

**Les résidus de fibres textiles** récupérés dans les filtres sont à stocker dans un récipient hermétique stocké en zone sale.

#### MAINTENANCE

##### Une fois / jour :

**Lancer un cycle** de nettoyage à sec complet (deux bains, envoi au distillateur) avec des **articles propres** (ex : draps coton) pour **assainir la machine et en particulier le tunnel de séchage**.

**Démonter le revêtement nylon ou mousse présent sur le filtre** à poussières et le **remplacer** par le deuxième jeu livré avec la machine. Procéder à un lavage aqueux et à un séchage afin de pouvoir les réutiliser le lendemain. **Les stocker en zone propre** après lavage.

Pour les machines équipées d'un **système de vidange automatique du séparateur**, lancer le **programme correspondant** et vidanger impérativement l'eau du décanteur dans un **récipient étanche situé en zone sale**.

Pour les machines **ne disposant pas de système de vidange automatique**, réaliser **une vidange de l'eau de contact** et un envoi du **solvant présent dans les séparateurs vers le distillateur**.

**Filtre à solvant rotatif** : Lancer un programme de **décolmatage**. A l'issue de celui-ci, réaliser comme habituellement, une vidange des résidus. En cas **d'ouverture de la porte du distillateur**, porter les **équipements de protection nécessaires**.

##### Une fois/semaine

Effectuer une vidange et un **nettoyage manuel du séparateur en s'équipant de l'ensemble des EPI nécessaires**. Les résidus aqueux et solvantés devront être stockés dans un récipient étanche situé en zone sale.

## FICHE N° 10

### Nettoyage à sec en plein bain - Machine sans distillateur.

#### CYCLES DE NETTOYAGE

Se rapprocher du fournisseur pour la détermination d'un programme approprié.

Utiliser **uniquement la filtration sur filtre rotatif**. By-passer les filtres à cartouche.

**S'assurer** que la **phase de séchage se déroule correctement** et qu'aucun défaut n'est détecté.

**Limitier au maximum le nombre de cycle/jour. Ne pas dépasser 4 cycles/jour.**

Privilégier d'autres modes de traitement.

Utiliser **uniquement les circuits solvants équipés d'un filtre rotatif**. By-passer les filtres à cartouche.

Si un seul circuit solvant est équipé de filtre rotatif, **l'utiliser pour traiter le clair et le foncé.**

Réaliser les cycles de **nettoyage « CLAIR » en début de journée.**

**S'assurer** que la **phase de séchage se déroule correctement** et qu'aucun défaut ne soit détecté.

#### OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

**Délimiter ou identifier sur les machines (laveuse et séchoir), les zones de contact avec celles-ci** (exemple : pastille de couleur) afin d'opérer de façon pertinente les **opérations de nettoyage du matériel**, là où elles sont nécessaires, mais **après chaque chargement (et en tous cas, avant chaque déchargement : linge propre)**.

**Le linge ne doit pas tomber au sol** lors de la mise en machine. S'il tombe accidentellement au sol, **nettoyer la zone avec des moyens appropriés.**

**Décharger** le linge nettoyé, puis le **transférer avec précaution** en utilisant le matériel de transfert, **aux postes de finition** (Chargement/déchargement : cf. annexe 1-6).

**Les résidus de fibres textiles** récupérés dans les filtres sont à stocker dans un récipient hermétique en zone sale.

#### MAINTENANCE

##### Tous les jours :

**Lancer un cycle** de nettoyage à sec complet avec des **articles propres** (ex : draps coton) pour **assainir la machine et en particulier le tunnel de séchage.**

**Démonter le revêtement nylon ou mousse présent sur le filtre** à poussières et le **remplacer** par le deuxième jeu livré avec la machine. Procéder à un lavage aqueux et à un séchage afin de pouvoir les réutiliser le lendemain. **Les stocker en zone propre** après lavage.

Pour les machines équipées d'un **système de vidange automatique du séparateur**, lancer le **programme correspondant une fois/jour** et vidanger impérativement l'eau du décanteur dans un **récipient étanche situé en zone sale.**

Pour les machines **ne disposant pas de système de vidange automatique**, réaliser **quotidiennement une vidange de l'eau de contact** et un envoi du **solvant présent dans les séparateurs vers le distillateur.**

**Filtre à solvant rotatif** : un programme de **décolmatage est à réaliser quotidiennement**. A l'issue de celui-ci, réaliser comme habituellement, une vidange des résidus. En cas **d'ouverture de la porte du filtre à résidus**, porter **les équipements de protection nécessaires.**

##### Une fois/semaine :

Effectuer une vidange et un **nettoyage manuel du séparateur en s'équipant avec l'ensemble des EPI nécessaires**. Les résidus aqueux et solvantés devront être stockés dans un récipient étanche, à placer en zone sale.

- **Des recommandations complémentaires, spécifiques à ce type de machines, peuvent être éventuellement fournies par leurs fabricants ou distributeurs, s'ils les jugent adaptées et pertinentes.**

## FICHE N° 11

### Nettoyage à sec - Procédés à pulvérisation de solvant.

D'une façon générale, ce mode de nettoyage ne présentant pas suffisamment de facteurs conduisant à une présomption d'efficacité face au virus SARS CoV2, considérez impérativement le linge à traiter ainsi comme étant contaminé et laissez-le reposer dans des **sacs étanches pendant au moins 5 jours avant traitement** (cf. fiche N°4) ou traitez-le **préalablement** selon les méthodes décrites dans les fiches 6, 7 ou 8.

Les opérations de chargement et de maintenance sont identiques à celles décrites dans la fiche N°10 (hormis la maintenance du filtre à solvant qui est propre au type de filtre présent sur les machines concernées).

- ***Certains matériels disposent de fonctions additionnelles. Des recommandations complémentaires, spécifiques à ces machines, peuvent éventuellement être fournies par leurs fabricants ou distributeurs respectifs, s'ils les jugent adaptées et pertinentes.***

## FICHE N° 12

### Contrôle / Finition / Emballage / Classement des articles

Taches effectuées en zone propre.

Après nettoyage, procéder au **contrôle visuel des articles**. Si l'**aspect final** avant finition **n'est pas satisfaisant, ne pas réaliser des opérations de « reprise » au poste de finition**.

L'**article** concerné doit **impérativement** repartir **au sale et suivre à nouveau les différentes étapes du process**.

Si le résultat avant finition est satisfaisant, **procéder au repassage** de l'article en prenant soin de bien **finaliser** la finition en **« séchant » la fibre (en absence de vaporisation)**.

**Laisser brièvement l'article à l'air libre** (quelques minutes) avant **houssage et stockage pour restitution**.

**Tous les articles nettoyés doivent être stockés sous housse.**

Pour passer de la zone **« sale »**, ou de la zone **« mixte »**, à la zone **propre et au stockage**, se **laver et se sécher les mains** ou utiliser une solution hydro alcoolique (cf. annexes 1-1 et 1-2).

Plus le délai entre la sortie de machine et le classement sous housse sera court, plus le risque de contamination croisée des articles sera faible.

**Privilégier le stockage en sacs du linge sale mis en attente**, plutôt que de stocker du linge nettoyé.

Veiller à maintenir un nombre minimum d'articles propres en attente de finition et/ou de classement.

## FICHE N° 13

### Aide à la mise à jour du DUER\* et plan d'action

Cette fiche constitue **uniquement une aide** à la mise à jour de votre Document Unique et d'Évaluation des Risques\*. Elle n'est **en aucun cas, à elle seule, un DUER**. Les risques recensés ici ne concernent que ceux liés à l'exposition au virus engendrant le CoVid-19. Ils sont à adapter à la situation particulière de chaque exploitation.

RISQUES	PLANS D'ACTION ET MESURES DE PRECAUTION
Exposition des salariés au virus (CoVid-19) par contact avec une personne (client, fournisseur, collègues)	<p><b>Désignation d'un référent CoVid</b> : nommer une personne</p> <p><b>Mise en place d'un plan d'action Covid</b> : Lister les mesures d'organisation prises dans l'entreprise, justifier de l'impossibilité de télétravailler (par salarié), le cas échéant, recenser les cas contact, les personnes symptomatiques, les personnes positives et toutes autres mesures jugées utiles</p> <p><b>Gestes Barrières</b> : Lister les gestes barrières mis en place dans l'entreprise.</p> <p><b>Adaptation des conditions de réception</b> : Par exemple : Affichage destiné à la clientèle.</p> <p><b>Port des EPI</b> (à définir) Port du masque grand public obligatoire (protocole national du 18 mai 2021). Les cas dérogatifs spécifiques à cet atelier sont : <i>lister précisément les dérogations (Annexe 2. Port du masque)</i></p>
Exposition des salariés au virus (CoVid-19) par contact avec du linge souillé	<p><b>Plan d'action</b> : Modifier l'organisation du magasin et du circuit de production et le matérialiser (ex : schéma). Protocole particulier pour le linge reconnu comme contaminé.</p> <p><b>Mesure de précaution</b> : - Identifier et respecter : Zone propre/zone sale - Ne pas secouer le linge sale - ne pas le plaquer contre soi - Port des EPI (à définir) dans la zone sale - planning et méthode de nettoyage des surfaces et des sols</p>
Augmentation du besoin en EPI	<p><b>Plan d'action</b> : - Modifier le mode opératoire pour assurer la protection adéquate au poste de travail</p> <p><b>Mesures de précaution</b> : - Anticiper l'approvisionnement des EPI devenus obligatoires - Respecter les règles du fabricant concernant l'utilisation et la durée d'utilisation des EPI - Rappeler que tous les EPI sont à usage individuel.</p>

**IMPORTANT** : L'évaluation des risques a pour but de "réduire au maximum les risques de contagion sur le lieu de travail ou à l'occasion du travail, par des mesures telles que des actions de prévention, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place de moyens adaptés, conformément aux instructions des pouvoirs publics". Les mesures de protection collectives doivent avoir la priorité sur les mesures de protection individuelle.

L'employeur doit veiller à l'"adaptation constante" des actions de prévention "pour tenir compte des changements de circonstances". Cela suppose d'organiser une veille sur l'actualité du virus (Covid-19), et de suivre attentivement l'évolution de la situation et les messages délivrés par les autorités.

Le CSE "joue un rôle particulièrement important dans les situations de crises", remarque la DGT, "il devra ainsi être associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques". Ce travail de consultation et d'association devra sans doute se faire à distance, mais il ne faut pas le négliger pour autant. Les élus, sur le terrain, peuvent être précieux pour aider dans l'analyse des situations de travail. L'entreprise peut aussi se faire épauler par son service de santé au travail.



## **Guide de recommandations Pressing**

Hygiène et techniques de nettoyage et de lavage,  
pour la poursuite de l'activité en situation de pandémie de COVID-19.

# **ANNEXE 1**

### **Méthodes, consignes, plans de nettoyage et de désinfection :**

- 1-0 Socle de règles en vigueur
- 1-1 Lavage des mains : eau + savon
- 1-2 Lavage des mains : antiseptie rapide (gel hydro alcoolique)
- 1-3 Plan de nettoyage et de désinfection des sols
- 1-4 Plan de nettoyage et de désinfection des surfaces de l'ensemble du magasin
- 1-5 Plan de nettoyage et désinfection des vestiaires et éléments quotidien du personnel : lieu de pause, sanitaires
- 1-6 Affichage des consignes pour le déchargement des machines



**Annexe 1 : 1-0 : Socle de règles en vigueur**

### **Socle de règles en vigueur 18 mai 2021**

#### **MESURES D'HYGIENE**

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

#### **DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE**

- Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- Porter la distanciation à deux mètres lorsque le masque ne peut être porté, dans les situations prévues dans le question/réponse du ministère du travail (mentionné p8) ou les espaces de restauration collective, ainsi que dans les espaces extérieurs

#### **AUTRES RECOMMANDATIONS (cf. annexe 2)**

- Aérer régulièrement les pièces fermées par une ventilation mécanique ou naturelle (le HCSP recommande d'aérer durant quelques minutes au minimum toutes les heures) ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation régulièrement vérifié et conforme à la réglementation
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur
- Rester chez soi si le salarié est cas contact ou en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail, mettre en place le protocole prévu au chapitre V
- Auto-surveillance par les salariés de leur température : un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures ne peut avoir de caractère obligatoire. Cependant, toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre avant de partir travailler et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19

Extrait du « protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 » publié par le Ministère du Travail le 18 mai 2021

## Annexe 1 : 1-1 : Lavage des mains : eau + savon

### Les protocoles **Le lavage simple des mains**



Le port de bijoux est interdit dont l'alliance

#### Utiliser le savon doux

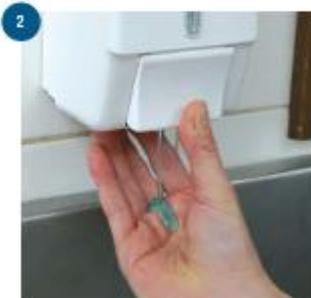
- Avant de prendre et en quittant son service
- Après avoir mangé ou fumé
- Après une pause
- Entre le propre et le sale
- Après avoir serré la main à un visiteur
- Après s'être mouché ou avoir éternué
- Après être allé aux toilettes
- Après toute opération contaminante
- Avant/Après avoir porté des gants



#### Modalités de lavage



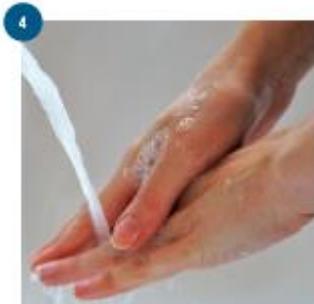
Se mouiller les mains (eau tiède).



Prendre une à deux doses de savon dans le creux de la main.



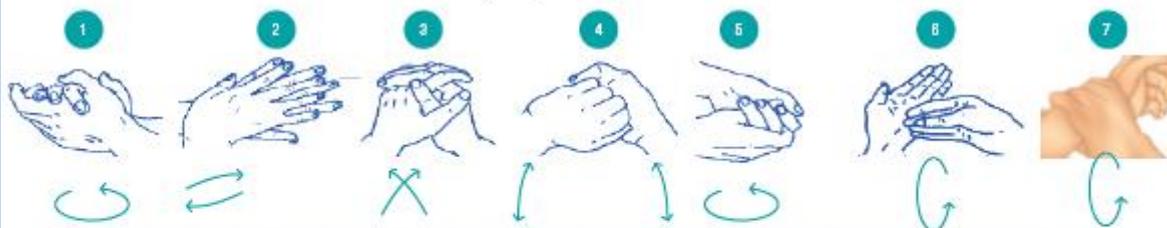
Se savonner les mains, sans oublier les interdigitaux, les intérieurs de paume et de pouce, les poignées, la pulpe des doigts.



Se rincer abondamment (élimine le reste de savon).



Se sécher les mains uniquement avec du papier essuie-mains à usage unique en tamponnant.



Lavage simple + antiseptie rapide = lavage hygiénique des mains

## Annexe 1 : 1-2 : Lavage des mains : antiseptie rapide (gel hydro alcoolique)

### Les protocoles Antiseptie rapide des mains



Le port de bijoux est interdit dont l'alliance

#### Utiliser la solution hydro alcoolique désinfectante

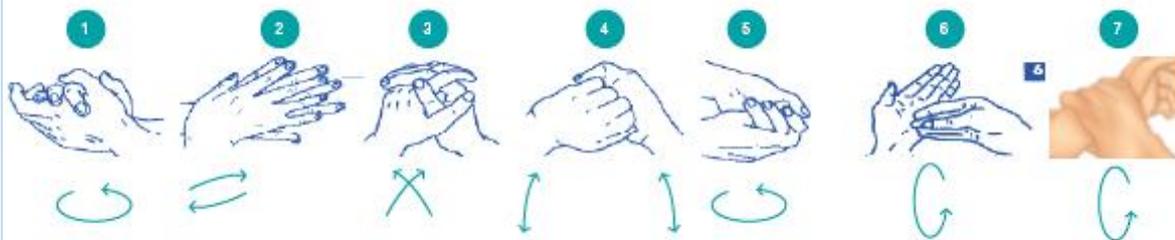
- Sur des mains propres, séchées et non poudrées
- Entre le propre et le sale – Après s'être mouché ou avoir éternué
- Après toute opération contaminante
- Avant/Après avoir porté des gants
- Après un lavage simple au savon doux pour un lavage hygiénique



### Modalités

Prendre une à deux doses dans le creux de la main sur des mains propres et sèches.

Se frictionner les mains pendant 30 secondes Jusqu'à séchage du produit.



Quand les mains sont collantes et/ou sales, se les laver au savon doux.

# Annexe 1 : 1-3 : Plan de nettoyage et de désinfection des sols

Etablissements/zones concernées		SOLS : ENVIRONNEMENT PROCHE ET QUOTIDIEN					PROTOCOLE COVID-19 V1 20/04/2020		REGLES IMPORTANTES	
QUOI	FREQUENCE	PREPARATION	PRODUITS / NORME(S) /	DOSAGES / PREPARATION	DILUTION	CHARIOT UTILISE / POSE PRODUIT	TEMPS CONTACT	ACTION	RINÇAGE	SECHAGE
SOLS NON MOQUETES	AVANT LAVAGE DESINFECTANT	<p>S'ASSURER D'UNE BONNE HYGIENE DES MAINS</p> <p>PORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDISPENSABLES et PRECONISES PAR VOTRE DIRECTION</p>	<p>RESPECTER LE MODE D'EMPLOI DU PRODUIT UTILISE</p>	<p>OU</p> <p>OU</p> <p>OU LE CAS ECHEANT</p>	<p>METHODE SPRAY ou BALAI RESERVOIR</p> <p>PULVERISER SUR LES SOLS / FORMER UN FILM HUMIDE</p> <p>ADAPTATION DOUBLE SEAU AVEC PRESSE</p> <p>Seau rouge SALE = Vide, pour MOPs sales souillées</p> <p>Bleu PROPRE + presse = Presser les franges propres au-dessus de la solution donc propre</p> <p>Tremper dans le bleu et essorer la MOP.</p>	<p>= TEMPS DE POSE ET DE SECHAGE DU PRODUIT</p>	<p>Débarasser la zone de travail de tout ce qui est inutile</p>	<p>AUCUN RINÇAGE</p> <p>AUCUN RINÇAGE</p> <p>NE JAMAIS RETREMPER UNE MOP SALE DANS LES SEAUX</p> <p>REJETER SA MOP SALE SOUILLEE DANS LE SEAU ROUGE</p> <p>LAISSER SECHER</p>	<p>REGLES IMPORTANTES</p> <p>- Utiliser/changer de MOP par zone ou par pièce / dès que sale et sèche / si trop souillée</p> <p>- MOP LAVABLE : MOP souillée à rejeter dans le réceptacle ou filet « sale » de son chariot. En fin de service, laver les supports en machine à 60°C sans chlore ni adoucissant avec un système lessiviel désinfectant ou non.</p>	
SOLS LAVAGE ET DESINFECTANT	MINIMUM 1 FOIS/JOUR	<p>A L'ARRIVEE SUR LA ZONE, AERER PORTE FERME, ET VIDER LA (LES) POUBELLE(S) SI PRESENTES</p>	<p>PRODUIT D'ENTRETIEN NETTOYANT DESINFECTANT</p> <p>OU LE CAS ECHEANT</p> <p>SIMPLEMENT DESINFECTANT DE SURFACES</p> <p>AVEC NORME VIRUCIDE EN T4476</p> <p>OU LE CAS ECHEANT AVEC UNE ACTION DE VIRUCIDIE</p>	<p>RESPECTER LE MODE D'EMPLOI DU PRODUIT UTILISE</p> <p>PRODUIT CONCENTRE A DILUER (En général 0,25% soit une dose de 20ml pour 8L d'eau en seau)</p> <p>OU LE CAS ECHEANT</p> <p>PRODUIT PRÊT A L'EMPLOI</p> <p>Si utilisation d'un simple désinfectant, veillez à nettoyer avant la surface à désinfecter avec un nettoyant multiusages à diluer. Suivre la méthodologie ci à droite.</p>	<p>OU</p> <p>OU</p> <p>OU LE CAS ECHEANT</p>	<p>METHODE SPRAY ou BALAI RESERVOIR</p> <p>PULVERISER SUR LES SOLS / FORMER UN FILM HUMIDE</p> <p>ADAPTATION DOUBLE SEAU AVEC PRESSE</p> <p>Seau rouge SALE = Vide, pour MOPs sales souillées</p> <p>Bleu PROPRE + presse = Presser les franges propres au-dessus de la solution donc propre</p> <p>Tremper dans le bleu et essorer la MOP.</p>	<p>= TEMPS DE POSE ET DE SECHAGE DU PRODUIT</p>	<p>Débarasser la zone de travail de tout ce qui est inutile</p>	<p>AUCUN RINÇAGE</p> <p>AUCUN RINÇAGE</p> <p>NE JAMAIS RETREMPER UNE MOP SALE DANS LES SEAUX</p> <p>REJETER SA MOP SALE SOUILLEE DANS LE SEAU ROUGE</p> <p>LAISSER SECHER</p>	<p>REGLES IMPORTANTES</p> <p>- Utiliser/changer de MOP par zone ou par pièce / dès que sale et sèche / si trop souillée</p> <p>- MOP LAVABLE : MOP souillée à rejeter dans le réceptacle ou filet « sale » de son chariot. En fin de service, laver les supports en machine à 60°C sans chlore ni adoucissant avec un système lessiviel désinfectant ou non.</p>



PENSER A NETTOYER ET DESINFECTER SON CHARIOT, SES BALAIS ET SES EPI APRES CHAQUE SERVICE.  
CHANGER SES EPI APRES CHAQUE SERVICE

# Annexe 1 : 1-4 : Plan de nettoyage et de désinfection des surfaces de l'ensemble du magasin

ETABLISSEMENTS/ZONES CONCERNÉES Spécifique PRESSING	SURFACES HAUTES : Ensemble du MAGASIN <small>hors Vestiaire du personnel</small>		PROTOCOLE COVID-19 V1 25/03/2020		REGLES IMPORTANTES					
QUOI	FREQUENCE	PREPARATION	PRODUITS / NORME(S) /	DOSAGES / PREPARATION	DILUTION	POSE PRODUIT SELON METHODE EN PLACE	TEMPS CONTACT	ACTION	RINCAGE	SECHAGE
POINTS DE CONTACT  (Comptoir, écrans tactiles, téléphones, claviers, souris, poignées de portes, interrupteurs, rampes, surfaces à hauteur de mains comme les encadrements, distributeurs...)	MINIMUM 1 FOIS/JOUR  IDEALEMENT MATIN MIDI ET SOIR APRES LES PIC'S D'AFFLUENCE	 S'ASSURER D'UNE BONNE HYGIENE DES MAINS  PORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDISPENSABLES et VOTRE DIRECTION	PRODUIT D'ENTRETIEN NETTOYANT DESINFECTANT  <b>OU LE CAS ECHEANT</b>  SIMPLEMENT DESINFECTANT DE SURFACES	RESPECTER LE MODE D'EMPLOI DU PRODUIT UTILISE  PRODUIT PRET A L'EMPLOI  <b>OU</b>  PRODUIT CONCENTRE A DILUER (En général 0,25% soit une dose de 20ml pour 8L d'eau en seau)	 <b>OU</b> 	 <b>OU</b>  <b>OU</b>  <b>OU</b> 	<b>PRENDRE UNE LINGETTE PUIS ETALER</b>  <b>OU</b>  <b>PULVERISER DANS LA LAVETTE OU SUR LA SURFACE PUIS ETALER</b>	<b>RINCAGE INUTILE POUR LES DESINFECTANTS DE SURFACES</b>   <b>FROTTER</b>  <b>LAISSER SECHER</b>  Rincer si la surface entretenue est susceptible d'être en contact avec des aliments ou les miqueuses		
SURFACES HAUTES UTILISEES  (Machines, tables, plans de travail, équipements, étagères, chariots, portes bureaux, mobilier, ...)	MINIMUM 1 FOIS/JOUR	A L'ARRIVEE SUR LA ZONE, AERER PORTE FERMEE, ET VIDER LA (LES) POUBELLE(S) SI PRESENTES	AVEC NORME VIRUCIDE EN 14476 <b>OU LE CAS ECHEANT AVEC UNE ACTION DE VIRUCIDIE</b>	 Si utilisation d'un simple désinfectant, vaporiser la surface à nettoyer avant désinfecter avec un nettoyant multistages prêt à l'emploi ou à diluer. Suivre la méthodologie ci à droite.	 <b>OU</b> 	 <b>LAVETTE PREIMPREGNEE (Suivre la procédure en place) PUIS ETALER</b>  <b>OU</b> 				
POUBELLE	1 FOIS / JOUR					 <b>DILUER OU REMPLIR EN SEAU, ESSORER, PUIS ETALER</b>				



PENSER A NETTOYER ET DESINFECTER SON CHARIOT, SES SEAUX ET SES EPI APRES CHAQUE SERVICE.  
CHANGER SES EPI APRES CHAQUE SERVICE





# Annexe 1 : 1-5 : Plan de nettoyage et désinfection des vestiaires et éléments quotidien du personnel : lieu de pause, sanitaires

Etablissements/zones concernées SPECIFIQUE PRESSINGS		VESTIAIRES DU PERSONNEL QUOTIDIEN				PROTOCOLE COVID-19 V1 230420		REGLES IMPORTANTES		
QUOI	FREQUENCE	PREPARATION	PRODUITS / NORME(S) /	DOSAGES / PREPARATION	DILUTION	POSE PRODUIT SELON METHODE EN PLACE	TEMPS CONTACT	ACTION	RINCAGE	SECHAGE
POINTS DE CONTACT <i>(Poignées de portes, interrupteurs, surfaces à hauteur de mains comme les portes et leurs encadrements, distributeurs...)</i>	MINIMUM 1 FOIS/JOUR  IDEALEMENT MATIN MIDI ET SOIR APRES LES PICS D'AFFLUENCE	 S'ASSURER D'UNE BONNE HYGIENE DES MAINS  PORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDISPENSABLES et PRECHOISES PAR VOTRE DIRECTION	PRODUIT D'ENTRETIEN NETTOYANT DESINFECTANT  <b>OU LE CAS ECHEANT</b>  SIMPLEMENT DESINFECTANT DE SURFACES	RESPECTER LE MODE D'EMPLOI DU PRODUIT UTILISE  PRODUIT PRET A L'EMPLOI  <b>OU</b>  PRODUIT CONCENTRE A DILUER   Si utilisation d'un simple désinfectant, veillez à nettoyer avant la surface à désinfecter avec un nettoyage multistages prêt à l'emploi ou à diluer. Suivre la méthodologie ci-à-droite.	 <b>OU</b> 	PRENDRE UNE LINGETTE PUIS ETALER  <b>OU</b>  PULVERISER DANS LA LAVETTE OU SUR LA SURFACE PUIS ETALER  <b>OU</b>  DILUER OU REMPLIR EN SEAU, ESSORER PUIS ETALER	= TEMPS DE POSE ET DE SECHAGE DU PRODUIT	FROTTER    LAISSER SECHER    Rincer si la surface entretenue est susceptible d'être en contact avec des aliments ou les muqueuses	RINCAGE INUTILE POUR LES DESINFECTANTS DE SURFACES  /	
SURFACES HAUTES UTILISEES <i>(Tables, chaises, plans de travail, placards, portes...)</i>	MINIMUM 1 FOIS/JOUR	  A L'ARRIVEE SUR LA ZONE, AERER PORTE FERMEE, ET VIDER LA (LES) POUBELLE(S) SI PRESENTES	AVEC NORME VIRUCIDE EN 14476 <b>OU LE CAS ECHEANT AVEC UNE ACTION DE VIRUCIDIE</b> 			PULVERISER SUR LA SURFACE PUIS ETALER	LAISSER AGIR 5 MIN	FROTTER    RINCER		
POUBELLE	1 FOIS / JOUR					PULVERISER SUR LA SURFACE PUIS ETALER	LAISSER AGIR 15 MIN	FROTTER    TIRER LA CHASSE		
LAVABO	1 FOIS / JOUR					PULVERISER SUR LA SURFACE PUIS ETALER	LAISSER AGIR 5 MIN	FROTTER    RINCER		
INTERIEUR DES WC	1 FOIS / JOUR					PULVERISER SUR LA SURFACE PUIS ETALER	LAISSER AGIR 15 MIN	FROTTER    TIRER LA CHASSE		
<p>ALTERNER AVEC UN GEL DESINFECTANT 1FOIS/SEMAINE</p> <p></p> <p>PENSER A NETTOYER ET DESINFECTER SON CHARIOT, SES SEAUX ET SES EPI APRES CHAQUE SERVICE. CHANGER SES EPI APRES CHAQUE SERVICE</p>										



**Annexe 1 : 1-6 : Affichage des consignes pour le déchargement des machines**



## ATTENTION

AVANT DE SORTIR LE LINGE :

- Nettoyez et désinfectez =>
  - La poignée du hublot,
  - Le pourtour de l'ouverture machine,
  - Le panneau de commande.
- Lavez-vous les mains,
- Munissez-vous du chariot dédié au propre, et plusieurs fois par jour, nettoyez la zone de stationnement du chariot.

## Guide de recommandations Pressing

Hygiène et techniques de nettoyage et de lavage,  
pour la poursuite de l'activité en situation de pandémie de COVID-19.

### ANNEXE 2

### PRESSING CoViD-19

### SALARIE(E)S : PORT DU MASQUE

Selon les dispositions gouvernementales du 18/05/2021

Le Décret n° 2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 rend le port du masque obligatoire dans tous les établissements recevant du public (ERP) de type M (Magasins, locaux ou aires de vente).

L'ensemble des pressings appartient à cette catégorie. Le masque est donc obligatoire dans la zone du magasin réservée à la clientèle.

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise publié le 18 mai 2021 énonce en principe général que le port du masque grand public de catégorie 1 ou chirurgical est systématique.

**Il est précisé notamment :**

*« Il est possible de ne pas porter le masque pour les salariés travaillant en ateliers dès lors que les conditions de ventilation / aération fonctionnelles sont conformes à la réglementation, que le nombre de personnes présentes dans la zone de travail est limité, que ces personnes respectent la plus grande distance possible entre elles, y compris dans leurs déplacements, et portent une visière. »*

Nous recommandons donc, pour l'ensemble des pressings, que le port du masque pour le personnel soit systématique.

Dans la partie atelier, hors situation d'état d'urgence sanitaire, le port d'une visière adaptée en complément d'autres mesures de protection peut être envisagée pour le personnel qui n'est pas en contact direct avec la clientèle et sous réserve de disposer d'un système de ventilation fonctionnelle (voir fiche n°3).

Possibilité de substitution du masque par une visière de protection

	Etat d'urgence sanitaire	Zone rouge	Zone orange	Zone verte
Employé(e) affecté(e) uniquement à la finition (repassage manuel, mécanique, presse) avec zone de travail de 4 m² délimitée par un marquage au sol.	NON	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
Employé(e) affecté(e) uniquement à la finition (repassage manuel, mécanique, presse) avec zone de travail délimitée permettant de respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres employé(e)s.	NON	NON	POSSIBLE	POSSIBLE
Employé(e) non statique n'ayant aucun contact avec la clientèle et les intervenants externes. Les règles de circulation définies dans l'atelier permettent de respecter en permanence une distance de 1 m entre chaque personne.	NON	NON	NON	POSSIBLE